



Union Départementale CGT
1, place de la Libération
93016 Bobigny cedex

☎ 01 48 96 36 37
✉ contact@cgt93.fr
☎ 01 48 30 98 69

Communiqué de presse

Salariés sans papiers en lutte ! La délivrance de titre provisoire de séjour semble se débloquer. Aujourd'hui l'UD CGT 93 dépose plus de 200 dossiers ! Le gouvernement a t'il enfin décidé à tenir ses engagements ?

Depuis le 7 octobre des salariés sans papiers en lutte, soutenus par la Cgt et les dix autres organisations syndicales et associations engagées à leurs côtés, occupent la Cité nationale de l'histoire de l'immigration (Porte Dorée à Paris), afin d'obtenir le respect des engagements du gouvernement.

En effet, suite à un mouvement de grève engagé le 12 octobre 2009, par des milliers de salariés sans papiers, le gouvernement ouvrait le 14 mai 2010 des négociations avec les organisations syndicales et publiait le 18 juin 2010 un texte dit « addendum », définissant des critères objectifs de régularisation, valables quels que soient le département et l'entreprise, garantissant l'égalité de traitement entre salariés. L'application concrète de ce texte n'a été que très marginale et c'est ce blocage gouvernemental qui a provoqué l'occupation de la Cité de l'Immigration.

Depuis cette occupation, de nouvelles discussions ont eu lieu au niveau du ministère de l'immigration. Le vendredi 29 octobre, l'Union Départementale CGT de Seine Saint-Denis a été informée par les services préfectoraux, de la **convocation de 50 salariés sans papiers pour la délivrance de titre provisoire de séjour avec autorisation de travailler. Le 10 novembre, ce sont 30 salariés qui sont invités à se présenter à la sous-préfecture du Raincy.**

Par ailleurs, la Préfecture de la Seine Saint-Denis nous annonce un accueil spécifique dans les locaux de la direction de l'immigration et de l'intégration, pour permettre à notre organisation syndicale de déposer des dossiers collectifs de salariés sans papiers grévistes. **C'est ainsi que L'UD CGT 93 dépose ce mercredi 3 novembre à 14h30, plus de 200 dossiers.**

Est-ce le signe d'une nouvelle attitude du gouvernement sur ce dossier ? Les rendez-vous de dépôt collectif vont-ils être réguliers ? Vont-ils donner lieu à l'octroi rapide de titre provisoire de séjour dans l'attente du traitement des situations ? Va-t-on enfin voir ce gouvernement respecter ces engagements ?

L'emploi de travailleurs-es sans titre de séjour est une réalité dans de nombreuses branches économiques. Ils-elles ne prennent le travail de personne. Ils font le travail que personne ne veut faire dans les conditions qu'ils-elles étaient contraints d'accepter.

La CGT ne permettra pas que le moins disant social s'installe en France : Aucun salarié, d'où qu'il vienne et quelle que soit la façon dont il est arrivé, ne doit être payé en dessous du smic horaire, aucun salarié ne doit être contraint au travail « au noir ». Aucun salarié ne doit être exclu du statut de salarié.

L'UD CGT 93 demeurera très attentive aux éventuelles évolutions positives et dans l'attente, appelle les salariés sans papiers à rester mobilisés jusqu'au total respect des engagements du gouvernement.

Bobigny, le 4 novembre 2010